



Orly, lundi 29 juin 2020

Mesdames, les élues du CSE,
Messieurs, les élus du CSE,

N/réf : UNSA/SAPAP - 2020/N° 31

Objet : Motivations de notre déclaration

Chers membres du CSE,

La déclaration de l'UNSA-SAPAP sur le rapport d'expertise a suscité de vives réactions et de l'incompréhension.

Bien sûr il s'agissait d'une déclaration de l'UNSA-SAPAP, mais nous affirmons qu'elle est fondée.

Sans revenir sur l'opportunité de faire ou non une expertise, le résultat de celle-ci est très décevant.

En effet, le rapport présente une étude documentaire solide mais absolument pas confrontée à la réalité.

Ainsi, l'expert ne s'est pas déplacé sur site (zones ouvertes au public et aux salariés - terminaux, espaces Coworking, bâtiments ouverts...) pour constater les mesures prises ni les difficultés restantes.

Or, l'observation est l'outil premier des ergonomes, c'est sur cela qu'ils fondent leur constat.

Ensuite, l'expert a défendu le choix d'un questionnaire : outil méthodologique inapproprié...

-- la mesure des RPS en temps de crise donne naturellement toujours des résultats alarmistes, ce biais n'est nulle part évoqué.

-- Les risques confirmés d'une faible participation étaient prévisibles. Pour plusieurs raisons :

- Éloignés du travail certains salariés sont moins enclins à répondre à des enquêtes portant sur celui-ci.
- Tous les salariés n'utilisent pas quotidiennement les outils informatiques fournis par l'entreprise (mails pro et Yammer).
- Le temps de réponse à un questionnaire de ce type doit être d'au moins 3 semaines pour aboutir à une participation représentative et exploitable.

Le résultat a été sans appel : 29,7 % de réponses !!! (Soit moins d'un salarié sur 3)

La conséquence est dommageable, la marge d'erreur du retour du questionnaire est considérable et appauvrit fortement les résultats. Ici encore, ce point n'est pas du tout évoqué par l'expert qui argumente même en séance qu'il s'agit d'un excellent taux de participation.

Les entretiens posent encore problème quant au nombre réduit de leurs destinataires, et en raison du flou qui réside autour du choix de ces derniers :

La lettre de mission prévoyait 11 jours avec questionnaire et 26 jours d'entretiens sans questionnaire.

Mais sur 153 salariés contactés, seuls 36 ont accepté de participer à l'expertise. Cela fait finalement un très maigre échantillonnage, et des résultats édulcorés quand on considère le nombre de représentant de la Direction interrogés.

Quelle est la pertinence de cet échantillonnage ?

Dès lors, trop peu de nouveautés et trop peu de propositions innovantes ressortent de ce rapport, hormis des éléments maintes fois remontés par le travail des élus, les privant de leurs prérogatives.

Selon L'UNSA-SAPAP, le chiffrage et le prix de cette mission sont disproportionnés et le rendu ne peut pas correspondre à la lettre de mission. Elle prévoit 5 jours d'analyse du questionnaire, pour 36 entretiens réalisés. 7 lignes de commentaires ont résulté des 55 pages d'extraction des résultats. Le délai entre la clôture du questionnaire et la remise du rapport a été inférieur à 24 heures. À raison de 6 entretiens d'une heure par jour, cela ne fait que 6 jours de travail.

À ces chiffres importants s'ajoutent 13 jours d'étude documentaire et 12 jours de rédaction.

On ne remet pas en doute la bonne volonté de l'expert qui a eu comme objectif de réaliser la mission permettant de tout voir en 11 jours calendaires (comme prévu par les ordonnances) au lieu de 53,5 jours.

Remplir la mission et répondre au cahier des charges qui leur étaient confiés était juste impossible.

Les tarifs devraient être revus à la baisse tant pour la santé financière de l'entreprise que pour la bonne allocation des ressources du CSE.



Laurent GARSSINE
Secrétaire Général

Copie : Mme LEMOINE, Mme FROMENTEAU